ANALYSE DE RISQUES

Chaîne de traçabilité FSC® / Groupe de scieries G.D.S. inc.

1. DÉTAILS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise:	Groupe de Scieries G.D.S. Inc.
No. de certificat FSC:	SAI-COC-001777
No. de certificat (bois-contrôlé) :	SAI-CW-001777
Pays d'origine:	Canada: province de Québec
Zones d'approvisionnement: (voir cartes 1 et 2; pages suivantes)	1) Forêts de l'Est du Canada (NA0605) www.worldwildlife.org/ecoregions/na0605 *Gaspésie/ territoires publics: unités d'aménagements 111-62, 112-62 et 112-63/ Garanties d'approvisionnement, BMMB et forêts privées.* *Bas-Saint-Laurent/ territoires publics : unités d'aménagement 012-72/ BMMB et forêts privées.* 2) Forêts de la Nouvelle-Angleterre et de l'Acadie (NA0410) www.worldwildlife.org/ecoregions/na0410 *Gaspésie/ forêts privées.*
Coordonnées de l'entreprise:	Groupe de scieries G.D.S. inc., 207, Route 295, Dégelis, Québec, G5T 1R1
Personne ressource:	Sylvain Couturier 418-788-5906 poste 532 scouturier@groupgds.com
Date:	2023-05-23
Signature:	Sylvain Couturier

Carte 1 : Territoire d'approvisionnement du Groupe de scieries G.D.S. inc.

La carte montre la localisation des trois scieries du Groupe de scieries G.D.S. inc. en relation avec le territoire d'approvisionnement, soit Industries G.D.S. inc. situé à Pointe-à-la-Croix, Bois Marsoui G.D.S. inc, à Marsoui et Bois Granval G.D.S. inc. à Grande-Vallée. Le territoire d'approvisionnement s'étend de la partie Est du Bas-Saint-Laurent jusqu'à la Gaspésie. Les régions en beige montrent les forêts certifiées FSC. Parmi les unités d'aménagement (UA), on y retrouve l'UA 012-72 du Bas-Saint-Laurent et les UA de la Gaspésie, soit les UA 111-61, 112-62 et 112-63. Les zones en vert représentent des aires protégées.

Carte 2 : Écorégions forestières du territoire d'approvisionnement du Groupe de scieries G.D.S. inc.

Le territoire d'approvisionnement du Groupe de scieries G.D.S. inc. s'échelonne sur les deux écorégions forestières suivantes tel qu'identifié par le *World Wildlife Fund* : 1) les « Forêts de l'Est du Canada (NA0605) » affiché en rose la carte et 2) et les « Forêts de la Nouvelle-Angleterre et de l'Acadie (NA0410) » affiché en jaune. Les zones en vert représentent des aires protégées.

2. SITES PARTICIPANTS À LA CHAINE DE TRAÇABILITÉ (SCIERIES)

Site	Coordonnées	Zone d'approvisionnement	Vérification
Industries G.D.S. inc.	6, Chemin Qospem, Pointe-à-la-Croix, Qc, G0C 1L0	NA0605 NA0410	oui
Bois Granval G.D.S. inc.	10, Rue Industrielle, C.P. 280, Grande-Vallée, Qc, G0E 1K0	NA0605	oui
Bois Marsoui G.D.S. inc	2, Route de la Mine Candégo, C.P. 129, Marsoui, Qc, G0E 1S0	NA0605	oui

3. LISTE DES FOURNISSEURS

	Nom	Adresse	Personne ressource	Prov. d'origine	Zone d'approv.	Volume* approx. (m3)
1	Foresterie G.D.S.	6 chemin Qospem, Pointe-à-la-Croix, Québec, G0C 1L0	Steve Leblanc, Directeur foresterie	Qc	NA0605	513 610
2	Syndicat des Producteurs de bois de la Gaspésie	172 Boul. Perron, Est, New Richmond, Québec, G0C 2B0	Katherine Court Directrice générale et mise en marché	Qc	NA0605 NA0410	62 875
3	Listuguj Mi'gmag Government	44, Dundee Road, Listuguj, Québec, G0C 2R0	Martin Cummings, Manager of Forestry Department	Qc	NA0605	49 500
4	Coopérative forestière de la Matapédia	810, Route 132, Sainte-Florence, Québec, G0J 2M0	Simon Roy, Directeur des opérations	Qc	NA0605	17 490
5	Rexforêt	190, rue Armand-Lelièvre 2e étage, local 114, New Richmond, Qc G0C 2B0	Francis Barriault, Superviseur aux opérations	Qc	NA0605	12 870
6	Groupe Pelletier Gaspésie inc.	4 Rang est, Baie-des-Sables, Qc, G0C 1C0	Martin Pelletier, Président	Qc	NA0605	100

* *Tout l'approvisionnement en bois de G.D.S. vient du Canada.*

4. ANALYSE DE RISQUES

Bois contrôlé de catégorie 1 – Bois récolté illégalement (réf. FSC-NRA-CA v2-0)	**Risque**
1.1 Tenure et droits de gestion	Faible
1.2 Licences d'exploitation	Faible
1.3 Planification de l'aménagement et de la récolte	Faible
1.4 Permis de récolte	Faible
1.5 Paiement des redevances et des droits de récolte	Faible
1.6 Taxes sur la valeur ajoutée et autres taxes de vente	Faible
1.7 Impôt sur le revenu et les bénéfices	Faible
1.8 Règlementation entourant la récolte de bois	Faible
1.9 Espèces et sites protégés	Faible
1.10 Exigences environnementales	Faible
1.11 Santé et sécurité	Faible
1.12 Emploi légal	Faible
1.13 Droits coutumiers	Faible
1.14 Consentement libre, préalable et éclairé	Faible
1.15 Droits des peuples autochtones	Faible
1.16 Classement des essences, quantités, qualités	Faible
1.17 Commerce et transport	Faible
1.18 Commerce outre-mer et fixation des prix de transfert	Faible
1.19 Règlementation douanière	Faible
1.20 CITES	Faible
1.21 Législation nécessitant des procédures de prudence et de diligence raisonnable	Faible

Bois contrôlé de catégorie 2 – Bois récolté en violation des droits humains ou ancestraux (réf. FSC-NRA-CA v2-0)	**Risque**
2.1 Le secteur forestier n'est pas associé à des conflits violents armés, y compris ceux qui menacent la sécurité nationale ou régionale ou sont associés à un contrôle militaire.	Faible
2.2 Les droits du travail sont respectés, y compris les droits tels qu'indiqués dans les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.	Faible
2.3 Les droits ancestraux et des peuples autochtones sont respectés. Mesures d'atténuation du risque à l'indicateur 2.3.1 (voir Évaluation nationale de risque FSC en matière de bois contrôlé pour le Canada): 1. Les peuples autochtones détenant des droits légaux ou coutumiers sur l'unité d'aménagement ne s'opposent pas au plan d'aménagement. 4. Démonstration d'efforts appropriés pour approcher les peuples autochtones détenant des droits légaux et coutumiers au sein de l'unité d'aménagement pour comprendre si/comment ces droits sont enfreints en raison des activités d'aménagement forestier. 1) Les communautés micmacs de la Gaspésie sont consultées en lien avec les secteurs de récolte formant la Programmation annuelle des activités forestières, à chaque année avant le début des opérations forestières. 2) Les sites traditionnels autochtones présents sur ce territoire ont été identifiés par le Mi'gmawei Mawiomi Secretariat (MMS). Cette information est confidentielle. Elle a été enregistrée dans une base de données géospatiale puis transmise au MFFP qui en tient compte dans la Programmation annuelle des activités forestières (PRAN). 3) Une importante partie de l'approvisionnement annuel de l'usine G.D.S. située à Pointe-à-la-Croix (Industries G.D.S. inc.) provient de la communauté autochtone de Listuguj.	Déterminé

Bois contrôlé de catégorie 3 – Bois en provenance de forêts dans lesquelles les valeurs de conservation sont menacées par des activités d'aménagement forestier (réf. FSC-NRA-CA v2-0)	**Risque**
3.1 HVC 1 : Diversité des espèces. Mesures d'atténuation du risque à l'indicateur 3.1.1 (voir Évaluation nationale de risque FSC en matière de bois contrôlé pour le Canada): 7. Il y a des preuves qui démontrent que les forêts dans la zone d'approvisionnement font l'objet d'un plan d'aménagement pour l'habitat essentiel* du caribou des bois, et que le plan est mis en œuvre tel que décrit à l'indicateur 6.4.5 de la Norme canadienne FSC d'aménagement forestier. Mesures d'atténuation du risque : 1) Des mesures d'atténuation des risques de s'approvisionner avec du bois dont les activités de récolte menacent l'existence du caribou montagnard sont implantées par le MFFP. Celles-ci sont connues sous le nom de « Mesures intérimaires pour le caribou montagnard de la Gaspésie » (voir carte page suivante). Elles portent sur l'aménagement forestier et la gestion du réseau routier. En Gaspésie, le caribou montagnard est présent dans l'écorégion NA0605 (Forêts de l'Est du Canada). Il est concentré dans la Parc National de la Gaspésie (79 786 ha) et dans la zone identifiée comme « habitats essentiels » (102 414 ha) entourant le parc. Les modalités consistent à déplacer la planification forestière à l'extérieur de ces deux zones qui totalisent plus de 182 200 ha de forêt. Il n'y a donc pas de travaux d'aménagement forestier. Les habitats essentiels constituent la zone d'utilisation intensive de la population de caribou de la Gaspésie telle qu'elle est définie en fonction des programmes de suivis télémétriques. Aussi, le territoire couvert par le « Plan d'aménagement de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018 » demeure en application à l'extérieur des habitats essentiels. Ce territoire couvre une superficie de 100 778 ha et sert de tampon entre la zone d'habitats essentiels et la forêt avoisinante afin de protéger le caribou de ses prédateurs naturels. Des modalités d'intervention permettront de favoriser, au fil des années, un couvert forestier mature de façon à diminuer les populations d'ours noir et de coyote qui s'y retrouvent actuellement. La fermeture de chemins forestiers fait également partie des mesures intérimaires mises de l'avant par le MFFP. Le 22 août 2022, le gouvernement du Québec s'est engagé à rendre publique sa stratégie finale sur le caribou forestier et montagnard d'ici la fin du mois de juin 2023. Cette stratégie comportera la création de nouvelles aires protégées dans l'aire de répartition qui seront accompagnée de mesures de restauration. *https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/mesures-interimaires-caribou-montagnard-gaspesie/*	Déterminé

Mesures intérimaires pour le caribou montagnard de la Gaspésie
Parc de la Gaspésie
Zone d'habitats essentiels
Plan d'aménagement de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie
Fleuve Saint-Laurent
N
Bois Marsoui GDS inc.
Bois Granval GDS inc.
Sainte-Anne-des-Monts
Cap-Chat
Marsoui
Grande-Vallée
Cloridorme
UA 112-63
UA 112-63
Murdochville
Rivière-aux-Renards
Parc National de la Gaspésie
Parc Forillon
Zone d'habitat legal du caribou
Zone d'habitat essentiel du caribou
Gaspé
UA 012-72
Plan d'aménagement de l'aire de fréquentation du caribou
Gestion Forestière Lacroix
UA 112-62
Aire de répartition du caribou
UA 111-61
Percé
UA 012-72
Causapscal
Grande-Rivière
Chandler
New Richmond
Pointe-à-la-Croix
Carleton-sur-Mer
Caplan
Baie des Chaleurs
Bonaventure
Paspébiac
Industries GDS inc.
0
20
40
60
80
100
km

Bois contrôlé de catégorie 3 – Bois en provenance de forêts dans lesquelles les valeurs de conservation sont menacées par des activités d'aménagement forestier (suite) (réf. FSC-NRA-CA v2-0)	**Risque**
3.2 HVC 2 : Écosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage.	Faible
3.3 HVC 3 : Écosystèmes et habitats	Faible
3.4 HVC 4 : Services écosystémiques critiques	Faible
3.5 HVC 5 : Besoins des communautés	Faible
3.6 HVC 6 : Valeurs culturelles	Faible
Bois contrôlé de catégorie 4 – Bois en provenance de forêts en conservation ou en territoire non forestier (réf. FSC-NRA-CA v2-0)	**Risque**
4.1 La conversion de forêts naturelles en plantations ou en territoire à vocation non forestière est de moins de 0,02 % ou 5 000 hectares net en moyenne par année sur les derniers 5 ans.	Faible
Bois contrôlé de catégorie 5 – Bois de forêt où sont plantés des arbres génétiquement modifiés (réf. FSC-NRA-CA v2-0)	**Risque**
5.1 Pas d'utilisation commerciale d'arbres génétiquement modifiés.	Faible

Une vérification effectuée à partir du site Internet FSC Canada permet de corroborer qu'il y a deux indicateurs pour lesquels le risque est classé « Risque déterminé » sur le territoire d'approvisionnement du Groupe de scieries G.D.S. inc. Ceux-ci, soit l'indicateur « 2.3 Les droits ancestraux et des peuples autochtones sont respectés » et l'indicateur « 3.1 HVC 1 : Diversité des espèces » sont identifiés dans la présente analyse de risque. Des mesures d'atténuation sont présentées. Il est également possible de constater qu'aucune « Forêt intacte » n'est présente sur le territoire d'approvisionnement (voir cartes 3 et 4, page suivante).

https://ca.fsc.org/fr-ca/standards/national-risk-assessment-01

Carte 3 : Carte montrant le nombre d'indicateurs classés « Risques Déterminés » pour le territoire d'approvisionnement du Groupe de scieries G.D.S. inc. en Gaspésie.

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE RISQUES

Risques de s'approvisionner avec du bois de source inadmissible catégorie 1
Selon « l'Évaluation nationale de risque FSC en matière de bois contrôlé pour le Canada » (FSC-CNRA-CA V2-0 FR) les risques de s'approvisionner avec du bois récolté illégalement sont classés dans la catégorie « Risque faible ».

Risques de s'approvisionner avec du bois de source inadmissible catégorie 2
Selon « l'Évaluation nationale de risque FSC en matière de bois contrôlé pour le Canada », les risques de s'approvisionner avec une source en violation avec des droits civils ou traditionnels sont classés dans la catégorie « Risque déterminé » (Indicateur 2.3 - Les droits ancestraux des peuples autochtones sont respectés). Les sites traditionnels autochtones présents sur ce territoire ont été identifiés par le Mi'gmawei Mawiomi Secretariat (MMS). Cette information est confidentielle. Elle a été enregistrée dans une base de données géospatiale puis transmise au MFFP qui en tient compte dans la Programmation annuelle des activités forestières (PRAN). Les communautés micmacs de la Gaspésie sont consultées en lien avec les secteurs de récolte formant la PRAN, à chaque année avant le début des opérations forestières. Aussi, une importante partie de l'approvisionnement de l'usine G.D.S. située à Pointe-à-la-Croix provient de la communauté autochtone de Listuguj.

Risques de s'approvisionner avec du bois de source inadmissible catégorie 3
Selon « l'Évaluation nationale de risque FSC en matière de bois contrôlé pour le Canada », les risques de s'approvisionner avec du bois provenant d'activités de récolte menaçant des hautes valeurs de conservation tel le caribou montagnard sont classés « Risque déterminé » (Indicateur 3.1 HVC 1 Diversité des espèces). Des mesures d'atténuation ont été implantées par le MFFP. Celles-ci sont connues sous le nom de « Mesures intérimaires pour le caribou montagnard de la Gaspésie ». Elles portent sur l'aménagement forestier et la gestion du réseau routier. En Gaspésie, le caribou montagnard est présent dans l'écorégion NA0605 (Forêts de l'Est du Canada). Il est concentré dans la Parc National de la Gaspésie (79 786 ha) et dans la zone identifiée comme « habitats essentiels » (102 414 ha). Les modalités consistent à déplacer la planification forestière à l'extérieur de ces deux zones qui totalisent plus de 182 200 ha de forêt. Il n'y a donc pas de travaux d'aménagement forestier. Les habitats essentiels constituent la zone d'utilisation intensive de la population de caribou de la Gaspésie telle qu'elle est définie en fonction des programmes de suivis télémétriques. Aussi, le territoire couvert par le « Plan d'aménagement de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018 » demeure en application à l'extérieur des habitats essentiels. Ce territoire couvre une superficie de 100 778 ha et sert de tampon entre la zone d'habitats essentiels et la forêt avoisinante afin de protéger le caribou de ses prédateurs naturels. Des modalités d'intervention permettront de favoriser, au fil des années, un couvert forestier mature de façon à diminuer les populations d'ours noir et de coyote qui s'y retrouvent actuellement. La fermeture de chemins forestiers fait également partie des mesures intérimaires mises de l'avant par le MFFP. *https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/habitats-et-biodiversite/amenagement-habitat-caribou-forestier/mesures-interimaires-2019-2023/*

Risques de s'approvisionner avec du bois de source inadmissible catégorie 4
Selon « l'Évaluation nationale de risque FSC en matière de bois contrôlé pour le Canada », les risques de s'approvisionner à partir de forêts converties en plantation ou en zonages non-forestiers sont classés dans la catégorie « Risque faible ».

Risques de s'approvisionner avec du bois de source inadmissible catégorie 5
Selon « l'Évaluation nationale de risque FSC en matière de bois contrôlé pour le Canada », les risques de s'approvisionner à partir d'arbres génétiquement modifiés sont classés dans la catégorie « Risque faible ».